

Comité du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Désignation des délégués

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par arrêté du 13 septembre 1999, M. le Préfet du Doubs a entériné la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon.

Au terme du nouvel article 7.1, les collectivités membres peuvent désigner un ou plusieurs délégués suppléants pour y siéger.

La Ville de Besançon est à ce jour représentée au sein de ce syndicat par M. SCHWINT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. ANTONY, BOICHON, THIRODE, VOUILLOT et VUILLEMIN.

Afin de profiter des dispositions offertes par les nouveaux statuts, il convient de désigner sept délégués suppléants.

Le Conseil Municipal est donc invité :

1) à désigner MM. AUTARD, CHRISTELLE, JEANNEROT, LOYAT, POMEZ, SANTI et TABOURNOT pour siéger en tant que délégués suppléants à ce comité,

2) à confirmer MM. SCHWINT, VUILLEMIN, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. BOICHON, ANTONY, VOUILLOT en tant que délégués titulaires

3) à désigner Mme WEINMAN, en remplacement de M. THIRODE, en tant que délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.